

CENTRAL AFRICA CIVIC SPACE WATCH

Le Bulletin trimestriel de veille
et d'analyse sur l'espace
civique en Afrique Centrale



- * SUIVRE
- * ALERTER
- * ANALYSER
- * AGIR

Pour un espace civique ouvert, sûr et inclusif en Afrique centrale.

DANS CE NUMÉRO

- Veille Juridique
- Alertes & Violations
- Liberté d'Expression & des Medias
- Espace Civique Numérique
- Résilience & Bonnes Pratiques
- Focus sur les 8 Pays d'Afrique Centrale



L'espace civique est le fondement
de la démocratie, de la justice et
du développement durable.



NATIONAL
ENDOWMENT
FOR
DEMOCRACY

SUPPORTING FREEDOM AROUND THE WORLD

Notre couverture



Cameroun



R.C.A.



GUINEE E.



GABON



SAO TOME



TCHAD



R.D.C.



CONGO

Mot du REDHAC



Observer, documenter et agir pour préserver l'espace civique en Afrique centrale

L'espace civique est le fondement de toute société démocratique. Il garantit aux citoyens, aux médias et aux organisations de la société civile la possibilité de s'exprimer librement, de s'associer et de participer à la vie publique. Pourtant, en Afrique centrale, cet espace demeure fragilisé par les conflits, les crises politiques, les restrictions des libertés fondamentales et les pressions croissantes exercées sur les défenseur(e)s des droits humains et les journalistes.

C'est dans ce contexte que le **Central Africa Civic Space Watch** est lancé. Ce bulletin trimestriel a pour ambition de suivre l'évolution de l'espace civique dans les pays d'Afrique centrale, de mettre en lumière les principales tendances, de documenter les violations des libertés fondamentales, mais aussi de valoriser les initiatives porteuses de changement et les bonnes pratiques en matière de protection des droits humains.

À travers des analyses, des données, des témoignages et des recommandations, cette publication se veut un outil de veille, d'information et de plaidoyer au service des organisations de la société civile, des institutions publiques, des partenaires techniques et financiers ainsi que des mécanismes africains et internationaux.

Dans un contexte régional en constante évolution, préserver un espace civique libre, sûr et inclusif est une responsabilité collective. Nous espérons que ce bulletin contribuera à renforcer les actions en faveur de la protection des libertés fondamentales, de la participation citoyenne et de la consolidation de l'État de droit en Afrique centrale. **Bonne lecture !**

Dr Maximilienne Ngo MBE

Directrice Exécutive

**Réseau des Défenseurs des Droits Humains
en Afrique Centrale (REDHAC)**

REDACTEUR EN CHEF :

Dr MAXIMILIENNE NGO
MBE

COMITE DE REDACTION

Le Staff du Redhac

Les Coalitions Pays

RELECTURE :

Conseil
D'administration

Graphisme & product :

Jules SOH

677677848

REDHAC (Réseau des
Défenseurs des
Droits Humains en
Afrique Centrale)
Tél : (+237)233 42 64 04
697618195/681238996

WhatsApp :
653 40 28 18

Faits marquants du trimestre

Ce trimestre a été marqué, en Afrique centrale, par une série d'évènements qui illustrent le caractère à la fois contrasté et mouvant de l'espace civique dans la sous-région :

- **Tchad** : dissolution du Groupe de concertation des acteurs politiques (GCAP) par la Cour suprême, puis condamnation, le 8 mai 2026, de huit dirigeants de la coalition à huit ans de prison ferme par le Tribunal de grande instance de N'Djamena ;
- **République démocratique du Congo** : adoption, les 9 et 15 juin 2026, par l'Assemblée Nationale puis le Sénat, de la loi portant organisation du référendum constitutionnel ; répression meurtrière, le 12 juin 2026, du sit-in de la Coalition Article 64 (C64) devant le Palais du Peuple à Kinshasa, avec un bilan d'au moins un mort et 38 blessés.
- **Gabon** : adoption le 26 novembre 2025, par le Sénat de la transition, de la proposition de loi portant protection des défenseurs des droits humains, en instance de promulgation par le Président de la République.
- **Cameroun** : le pays recule de deux places (133e sur 180) au classement mondial 2026 de la liberté de la presse de Reporters sans frontières (RSF), publié le 30 avril 2026.
- **Union africaine** : élection, le 23 février 2026, du juge Blaise Tchikaya à la présidence de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples.
-

Pourquoi ce numéro

Ce premier numéro du Central Africa Civic Space Watch répond à un besoin exprimé de longue date par les organisations de la société civile d'Afrique centrale : disposer d'un outil de veille périodique, fiable et accessible, permettant de suivre dans la durée l'évolution de l'espace civique dans la sous-région. Le choix de faire porter ce numéro inaugural sur le deuxième trimestre 2026 n'est pas anodin : cette période a concentré à la fois des avancées normatives significatives - lois de protection des défenseurs des droits humains, dynamisme des mécanismes africains - et des reculs préoccupants - répression de manifestations, restrictions numériques, pressions sur la presse -, illustrant bien la nature contrastée que ce bulletin entend éclairer, trimestre après trimestre, pour alimenter le plaidoyer des organisations de la société civile, des institutions publiques et des partenaires techniques et financiers.

I. VEILLE JURIDIQUE

L'environnement juridique de l'espace civique en Afrique centrale a connu plusieurs évolutions significatives au cours du trimestre, marquées par des avancées encourageantes en matière de protection des défenseurs des droits humains (DDH) et par le renforcement des normes africaines applicables à leur protection.

I.1 RÉFORMES LÉGISLATIVES



Plusieurs États de la sous-région ont franchi une étape importante en adoptant, ou en s'apprêtant à adopter, des cadres juridiques spécifiques pour la protection des défenseurs des droits humains, même si l'ampleur des réformes enregistrées ce trimestre dépasse ce seul enjeu.

En **République démocratique du Congo**, la loi n°23/027 du 15 juin 2023 relative à la protection et à la responsabilité du défenseur des droits de l'homme continue de faire l'objet d'un travail d'appropriation : une table ronde d'évaluation à mi-parcours s'est tenue à Kinshasa. Le trimestre a par ailleurs été marqué par une réforme législative d'une tout autre portée : l'Assemblée Nationale, puis le Sénat, ont adopté, respectivement les 9 et 15 juin 2026, la proposition de loi portant organisation du référendum en République démocratique du Congo, transmise au Président de la République pour promulgation. Ce texte fixe pour la première fois un cadre juridique aux consultations référendaires prévues par la Constitution de 2006 ; il est cependant perçu par une partie de l'opposition, réunie au sein de la Coalition Article 64 (C64), comme l'instrument juridique susceptible d'ouvrir la voie à une révision constitutionnelle et à un troisième mandat présidentiel, illustrant la tension pouvant exister entre réformes législatives et préservation de l'espace civique.

En **République centrafricaine**, la loi sur la protection des défenseurs des droits humains, adoptée par acclamation le 27 décembre 2024, continue d'appeler des mesures d'application ; le pays s'est en outre doté, le 26 mai 2025, d'une loi sur la liberté de communication et de presse dont plusieurs dispositions - notamment le maintien de sanctions pénales pour diffamation et injure visant les directeurs de publication, rédacteurs en chef et présentateurs - ont suscité des préoccupations parmi les professionnels des médias.

Au **Gabon**, le Sénat de la transition a adopté à l'unanimité, le 26 novembre 2025, la proposition de loi portant protection des défenseurs des droits humains, après son adoption par l'Assemblée nationale ; ce texte, qui reconnaît formellement les défenseurs des droits humains comme un groupe méritant reconnaissance et protection, demeure en instance de promulgation par le Président de la République.

Ces avancées, bien réelles, traduisent une prise de conscience progressive de la nécessité d'offrir un environnement plus sûr aux acteurs de la société civile, même si leur mise en œuvre effective nécessitera l'adoption de textes d'application, des ressources suffisantes et une volonté politique durable.

I.2 JURISPRUDENCE



humains.

Les juridictions nationales et régionales continuent de jouer un rôle essentiel dans la protection des libertés fondamentales. Les décisions rendues ce trimestre rappellent les obligations des États en matière de liberté d'expression, de réunion pacifique, d'association et de procès équitable, tout en confortant le rôle des mécanismes régionaux comme recours complémentaire pour les victimes de violations des droits

Au **Tchad**, le Tribunal de Grande Instance de N'Djamena a condamné, le 8 mai 2026, huit dirigeants du Groupe de concertation des acteurs politiques (GCAP) à huit ans de prison ferme pour « association de malfaiteurs, mouvement insurrectionnel, rébellion et détention illégale d'armes de guerre », au lendemain d'un arrêt de la Cour suprême prononçant la dissolution de leur coalition.

En **République du Congo**, la Cour constitutionnelle a rejeté, le 28 mars 2026, le recours en annulation introduit par le candidat Uphrem Dave Mafoula contre les résultats de l'élection présidentielle des 12 et 15 mars 2026, et proclamé la réélection de Denis Sassou N'Guesso avec 94,90% des suffrages exprimés dès le premier tour.

En **République Démocratique du Congo**, à la suite de la répression du sit-in du 12 juin 2026 à Kinshasa, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a appelé les autorités congolaises à ouvrir des enquêtes « efficaces, indépendantes, transparentes et impartiales », rappelant que toute personne reconnue responsable de violations des droits humains doit être traduite en justice dans le respect des garanties d'un procès équitable.

Au niveau régional, la **Cour africaine des droits de l'homme et des peuples** (Arusha) a marqué, le 23 février 2026, le 20^e anniversaire de son installation par l'élection du juge Blaise Tchikaya (Congo-Brazzaville) à sa présidence, qui devient ainsi le

premier magistrat originaire d'Afrique centrale à diriger cette juridiction continentale.

I.3 NORMES AFRICAINES ET INTERNATIONALES

La 87^e session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) a été marquée par la présentation d'un **projet de résolution sur la protection des défenseurs des droits humains en Afrique** par le Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits humains en Afrique, Point focal sur les représailles et l'indépendance judiciaire. Cette initiative ambitionne d'« **africaniser** » ou de « **tropicaliser** » la protection des défenseurs des droits humains, en proposant une approche davantage adaptée aux réalités politiques, sociales, sécuritaires et culturelles du continent.

II. ALERTES SUR L'ENVIRONNEMENT FAVORABLE ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES

L'environnement favorable à l'exercice des droits humains demeure contrasté en Afrique centrale. Si plusieurs avancées normatives ont été enregistrées, la sous-région reste marquée par des restrictions persistantes de l'espace civique, des intimidations contre les acteurs de la société civile et des violations des libertés fondamentales.

II.1 CARTOGRAPHIE DES INCIDENTS

Au cours du trimestre, les principales alertes ont été enregistrées au **Cameroun**, en **République Démocratique du Congo (RDC)**, au **Tchad**, en **République centrafricaine (RCA)** et au **Gabon**.

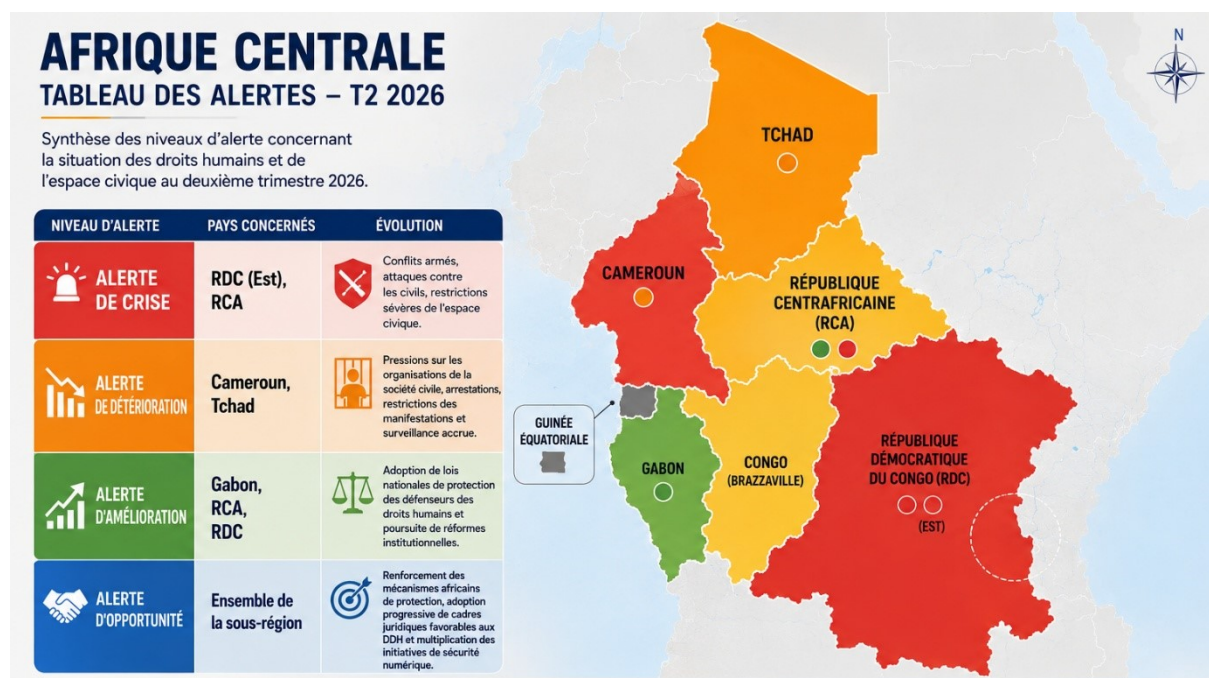
Les tendances observées font apparaître :

- Une multiplication des restrictions à la liberté de réunion et de manifestation ;
- Des arrestations et détentions de militants, journalistes et opposants politiques ;
- Une augmentation des menaces, actes d'intimidation et campagnes de diffamation visant les défenseurs des droits humains, notamment les femmes défenseures ;
- Des restrictions administratives affectant les organisations de la société civile ;
- Une surveillance accrue de l'espace numérique et des médias.

II.2 CHIFFRES CLÉS ET NIVEAU D'ALERTE

Les données consolidées du trimestre montrent une persistance des violations des libertés fondamentales, avec une prédominance des restrictions aux libertés de réunion, d'association et d'expression, ainsi que des actes d'intimidation contre les défenseurs des droits humains et les journalistes.

Tableau des alertes régionales



III. ESPACE CIVIQUE NUMÉRIQUE ET LIBERTÉ DE LA PRESSE EN AFRIQUE CENTRALE

L'espace civique numérique est devenu un élément central de la participation citoyenne, de l'accès à l'information et de la défense des droits humains en Afrique centrale. Les réseaux sociaux, les plateformes numériques et les outils de communication en ligne offrent aujourd'hui de nouvelles possibilités aux citoyen(ne)s, journalistes et défenseur(e)s des droits humains pour documenter les violations, mobiliser l'opinion publique et renforcer les actions de plaidoyer.

Cependant, durant le deuxième trimestre 2026, l'espace civique dans les pays couverts par le REDHAC a connu une dégradation préoccupante. Cette période a mis en exergue des méthodes de restriction de plus en plus sophistiquées, allant de la judiciarisation à outrance de la liberté d'expression à l'utilisation de technologies de surveillance numérique, mettant en péril le travail des journalistes et des défenseurs des droits humains. Les États invoquent souvent la lutte contre la désinformation, les discours de haine ou les menaces sécuritaires pour justifier certaines mesures de contrôle, tandis que les organisations de défense des droits humains alertent sur les risques d'atteinte disproportionnée aux libertés fondamentales.

III.1 LIBERTÉS NUMÉRIQUES

Dans plusieurs pays d'Afrique centrale, l'on a observé des restrictions d'accès à Internet, à la surveillance numérique, au contrôle des plateformes en ligne et à la progression du cyberharcèlement. L'utilisation des articles relatifs à la diffamation et à la propagation de fausses nouvelles dans les lois sur la cybersécurité a servi fréquemment de base à des poursuites judiciaires visant à réduire au silence les voix critiques.

- **Au Cameroun**, la situation a été marquée par une intensification de la surveillance et des pressions. Au cours du mois de mai 2026, des organisations de défense des droits humains ont alerté sur la détention prolongée de plusieurs professionnels des médias, illustrant la volonté de réduire au silence les voix critiques documentant les violations dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Par ailleurs, des logiciels espions sophistiqués ont été détectés sur les appareils de plusieurs membres de la société civile, tandis que des campagnes de cyberharcèlement coordonné ont visé les femmes défenseuses des droits humains sur les réseaux sociaux, cherchant à les discréditer et à les pousser à l'autocensure.

- **En République Démocratique du Congo (RDC)**, l'environnement numérique est demeuré marqué par les tensions politiques et sécuritaires, particulièrement dans l'Est du pays. En avril 2026, les autorités ont procédé à des coupures localisées d'Internet dans les territoires de l'Ituri, sous prétexte de sécurité militaire. Les acteurs numériques sont également restés exposés aux campagnes de désinformation et aux intimidations.

- **Au Tchad**, la dynamique numérique a été influencée par le contexte politique de transition et les enjeux sécuritaires. En mai 2026, des blogueurs et défenseurs des droits humains ont rapporté des piratages ciblés de leurs comptes de messagerie personnelle, suggérant l'emploi de technologies d'espionnage numérique en réponse à des publications critiques envers la gouvernance.

- **Au Gabon**, au cours du trimestre, des techniques de filtrage discret par DNS ont été observées, limitant l'accès à plusieurs sites d'information indépendants sans procéder à une coupure totale du réseau.

- **Au Congo-Brazzaville**, la police technique a procédé à des convocations basées sur des captures d'écran de conversations privées, instaurant un climat de peur numérique permanente.

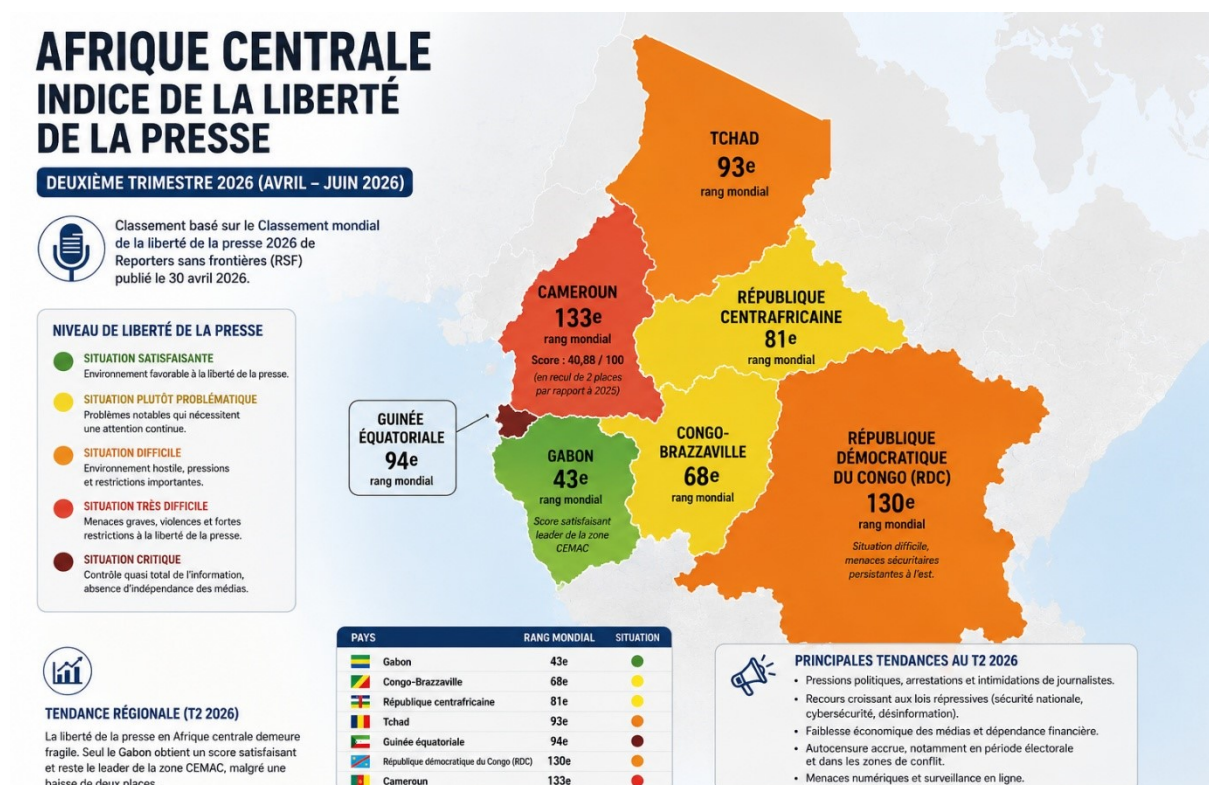
- **En République centrafricaine**, les défis numériques sont restés principalement liés à l'accès limité aux infrastructures, au coût de la connexion et aux difficultés de développement d'un environnement numérique inclusif. L'espace numérique a par ailleurs été saturé par une désinformation orchestrée cherchant à paralyser la documentation des exactions par les acteurs locaux.

- **En Guinée équatoriale**, l'environnement numérique est demeuré fortement contrôlé. Les restrictions sur l'expression publique et la faible ouverture de l'espace médiatique ont continué de limiter les possibilités offertes par les plateformes numériques pour le débat citoyen.

· À **São Tomé-et-Príncipe**, l'environnement numérique est apparu relativement plus ouvert comparativement à plusieurs pays de la sous-région, même si des défis subsistent concernant l'accès aux infrastructures numériques. Cependant, en mai 2026, des experts en sécurité numérique ont relevé des tentatives de surveillance des communications des opposants politiques.

III.2 LIBERTÉ DE LA PRESSE

L'indice de la liberté de la presse ce trimestre fait état des reculs et de fortes tensions.



III.3 BONNES PRATIQUES

Malgré les difficultés observées, plusieurs initiatives ont contribué au renforcement d'un espace numérique plus sûr et plus inclusif en Afrique centrale durant le deuxième trimestre 2026. Face à ce rétrécissement de l'espace civique, des dynamiques de résilience se sont mises en place.

- ❖ **Renforcement des outils de documentation** : Le REDHAC a renforcé le déploiement de Somone, son outil sécurisé de documentation, permettant une centralisation et une protection rigoureuse des preuves de violations des droits de l'homme par ses membres à travers toute la sous-région. Cette initiative a amélioré la qualité des données disponibles pour le plaidoyer et les mécanismes de protection.
- ❖ **Formations en sécurité numérique** : Dans le cadre du renforcement de la résilience, des formations sur l'utilisation de Signal (messagerie chiffrée) et de VPN sécurisés ont été organisées au cours du mois d'avril 2026 pour les défenseurs en zone critique. Ces formations ont doté les journalistes et les

défenseurs d'outils de communication chiffrés pour sécuriser leurs échanges et protéger leurs sources, face aux risques croissants de surveillance et de piratage.

- ❖ **Initiatives de solidarité régionale** : Des initiatives de solidarité régionale ont été mises en place pour permettre aux organisations membres de mutualiser leurs capacités de plaidoyer, transformant chaque cas de violation individuelle en un dossier solide porté devant les instances internationales. La mutualisation des alertes entre les acteurs régionaux a permis une réaction plus rapide face aux arrestations arbitraires.
- ❖ **Lutte contre la désinformation** : des ateliers de lutte contre la désinformation ont été tenus pour aider les acteurs de la société civile à vérifier et authentifier les informations circulant en ligne. Le développement de programmes d'éducation aux médias et de sensibilisation à la vérification des faits a représenté une piste essentielle pour favoriser un environnement informationnel plus fiable et renforcer la crédibilité des rapports de veille produits par le réseau.
- ❖ **Plaidoyer fondé sur la documentation** : Le plaidoyer fondé sur la documentation rigoureuse des cas individuels est demeuré l'outil principal de la société civile pour porter ces enjeux devant les instances de protection des droits humains.

La coopération entre organisations de la société civile, médias, experts numériques et institutions publiques apparaît ainsi comme une condition nécessaire pour préserver un espace numérique libre, sécurisé et respectueux des droits fondamentaux en Afrique centrale.

IV. RÉSILIENCE ET BONNES PRATIQUES



Alors que l'espace civique demeure sous pression dans plusieurs pays d'Afrique centrale, les organisations de la société civile continuent de démontrer une capacité remarquable d'adaptation, d'innovation et de solidarité. Malgré les restrictions administratives, les menaces et les défis sécuritaires, elles poursuivent leurs actions de surveillance, de documentation et de plaidoyer en faveur de la protection des libertés fondamentales.

IV.1 INITIATIVES INSPIRANTES

Le trimestre a été marqué par plusieurs initiatives visant l'appropriation et l'utilisation de lois de protection des défenseurs des droits humains adoptées en **République Démocratique du Congo, en République centrafricaine et au Gabon**, illustrant l'impact d'un plaidoyer coordonné entre organisations nationales, réseaux régionaux et partenaires internationaux.

Dans plusieurs pays, les organisations ont également renforcé leur recours aux technologies numériques pour documenter les violations, améliorer les systèmes d'alerte précoce et sécuriser les informations sensibles. Ces innovations contribuent à renforcer la qualité des données utilisées dans les actions de plaidoyer auprès des mécanismes africains et onusiens.

IV.2 PORTRAIT DE RÉSILIENCE : LE REDHAC



Dans un contexte marqué par le rétrécissement progressif de l'espace civique en Afrique centrale, le REDHAC a démontré une résilience institutionnelle remarquable en poursuivant son mandat malgré les nombreuses contraintes administratives, juridiques et opérationnelles auxquelles il a été confronté. Au fil des années, le Réseau et ses dirigeants ont dû faire face à des procédures administratives prolongées, des contestations affectant leur fonctionnement, des difficultés dans l'organisation de certaines activités, ainsi qu'à diverses formes de pressions, d'intimidation et de campagnes de dénigrement. Loin d'affaiblir son action, ces défis ont conduit le REDHAC à renforcer ses mécanismes de gouvernance, à développer des outils innovants de documentation et d'alerte, à consolider son réseau régional d'observation et à poursuivre son accompagnement des défenseur(e)s des droits humains dans les huit pays d'Afrique centrale.

Parallèlement, le REDHAC a maintenu un plaidoyer soutenu auprès des mécanismes africains et internationaux de protection des droits humains, notamment à travers sa participation aux sessions de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, sa contribution aux mécanismes des Nations Unies, ses échanges avec les institutions régionales, les partenaires techniques et financiers ainsi que les représentations diplomatiques. La publication régulière de rapports, l'organisation de forums régionaux, la conduite de missions de plaidoyer et la mise en place d'initiatives telles que le bulletin *Central Africa Civic Space Watch* illustrent sa capacité à fédérer les acteurs de la société civile, à porter la voix des défenseur(e)s des droits humains et

à promouvoir des réponses concertées pour la protection de l'espace civique, malgré un environnement régional de plus en plus contraignant.

Le REDHAC ayant un statut d'observateur, a couvert l'élection présidentielle le 6 mai 2024 en République du Tchad, le 12 avril 2025 en République du Gabon, le 12 octobre 2025 en République du Cameroun, le 28 décembre 2025 en République Centrafricaine et le 15 mars 2026 en République du Congo Brazzaville. Au terme de ces processus électoraux, des rapports ont été rédigés au Tchad, Gabon, Cameroun et Congo.

IV.3 OPPORTUNITÉS

Le prochain trimestre offrira plusieurs opportunités de renforcement des capacités, de plaidoyer et de réseautage :

- **89^e Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) et Forum des ONG**, principaux espaces de dialogue entre la société civile et les mécanismes africains de protection des droits humains.
- Appels à projets dédiés à la protection des défenseurs des droits humains, à l'espace civique, à la participation citoyenne et à la sécurité numérique.
- Formations régionales sur la documentation des violations des droits humains, le plaidoyer international, la protection des défenseurs et la cybersécurité.

À ne pas manquer

ÉVÉNEMENT / OPPORTUNITÉ	POURQUOI Y PARTICIPER ?
Forum des ONG précédant la 89^e CADHP 17-19 octobre 2026 à Dakar, République du Sénégal	Porter les préoccupations de la société civile auprès de la CADHP et contribuer aux résolutions africaines. Permettre aux ONG locales et internationales de partager les informations actualisées sur la situation des droits humains dans leur pays respectif. Présenter le rapport sur la situation des droits humains des pays couverts par l'organisation.
89^e Session ordinaire de la CADHP Session publique du 21 au 30 octobre 2026, à Dakar, République du Sénégal	Plaidoyer, réseautage et dialogue avec les États et les mécanismes africains. Présenter la déclaration sur la situation des droits humains des pays couverts par l'organisation.

ÉVÉNEMENT / OPPORTUNITÉ	POURQUOI Y PARTICIPER ?
Réunions du RINADH et des INDH d'Afrique centrale	Renforcer la coopération entre les Institutions Nationales des Droits de l'Homme et la société civile.
ProtectDefenders.eu – Mécanisme d'urgence	Soutien aux défenseurs en danger : protection, relocalisation, assistance juridique et judiciaire, assistance psychosociale.
Service International pour les Droits de l'Homme (ISHR)	Formations sur le plaidoyer auprès des mécanismes africains et onusiens et soutien aux défenseurs. https://ishr.ch/fr/actualites/appel-a-candidatures-formation-en-amont-de-la-commission-africaine-des-droits-de-lhomme-et-des-peuples/
National Endowment for Democracy (NED)	Financement de projets en faveur de la démocratie, des libertés fondamentales et de la participation citoyenne.
Union européenne (EIDHR/NDICI – Global Europe)	Appels à projets pour la protection des droits humains, de l'espace civique et de la gouvernance démocratique.
Bourses et formations en sécurité numérique (Access Now, Digital Defenders Partnership, Front Line Defenders)	Renforcement des capacités en cybersécurité, protection numérique et gestion des risques.

V. RECOMMANDATIONS CLÉS

Au regard des évolutions observées au cours du trimestre, le **Central Africa Civic Space Watch** formule les recommandations suivantes :

Aux États d'Afrique centrale

- Garantir le plein exercice des libertés d'expression, d'association, de réunion pacifique et de participation citoyenne, conformément à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, à la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, ainsi qu'aux autres engagements internationaux pertinents.
- Réviser les cadres juridiques et administratifs susceptibles de restreindre de manière disproportionnée les activités des organisations de la société civile, des défenseur(e)s des droits humains, des journalistes et des médias indépendants.

- Adopter, ou renforcer, des mécanismes nationaux de protection des défenseur(e)s des droits humains, assortis de ressources adéquates et de garanties d'indépendance.
- Garantir des processus électoraux transparents, inclusifs et apaisés, favorisant la participation effective des citoyens et des organisations de la société civile.
- Mettre fin aux arrestations arbitraires, aux actes d'intimidation et aux poursuites abusives visant les acteurs de la société civile, et lutter efficacement contre l'impunité.

À la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC)

- Élaborer une stratégie régionale pour la promotion et la protection de l'espace civique, assortie d'un mécanisme permanent de suivi et d'alerte précoce.
- Intégrer des indicateurs relatifs aux libertés civiques, à la participation citoyenne et à la protection des défenseur(e)s des droits humains dans les mécanismes régionaux de gouvernance, de prévention des conflits et d'observation électorale.
- Renforcer le dialogue structuré entre la CEEAC, les Institutions Nationales des Droits de l'Homme et les Organisations de la société civile.

À l'Union africaine et à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

- Renforcer le suivi de la mise en œuvre des recommandations et décisions relatives à la protection des défenseur(e)s des droits humains, des journalistes et des organisations de la société civile.
- Encourager les États membres à ratifier, mettre en œuvre et respecter les instruments africains relatifs à la démocratie, à la gouvernance et aux droits humains.
- Multiplier les missions de promotion, de suivi et de dialogue dans les pays confrontés à une dégradation de l'espace civique.

Au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)

- Intégrer systématiquement des indicateurs relatifs à l'espace civique, à la participation citoyenne et aux libertés fondamentales dans les processus d'évaluation des États.

- Assurer un suivi régulier de la mise en œuvre des recommandations formulées en matière de gouvernance démocratique, de transparence et de participation inclusive.

Au Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA)

- Renforcer les initiatives de diplomatie préventive et de dialogue politique afin de prévenir les restrictions de l'espace civique, en particulier dans les contextes électoraux et de crise.
- Soutenir les mécanismes régionaux de prévention des conflits, de protection des défenseur(e)s des droits humains et de renforcement des capacités des institutions nationales.

Aux représentations diplomatiques

- Maintenir un dialogue régulier avec les autorités nationales et les organisations de la société civile sur la situation de l'espace civique et des droits humains.
- Soutenir les initiatives de médiation, de prévention des conflits et de protection des défenseur(e)s des droits humains, notamment les femmes défenseuses et les jeunes acteurs de la société civile.
- Encourager la mise en œuvre des recommandations formulées par les mécanismes africains et onusiens des droits humains.

Aux partenaires techniques et financiers

- Renforcer l'appui technique, financier et institutionnel aux organisations de la société civile, en privilégiant des financements flexibles et pluriannuels favorisant leur résilience.
- Soutenir le développement de mécanismes régionaux de documentation, d'alerte précoce, de sécurité numérique, de protection des défenseur(e)s des droits humains et de collecte de données probantes.
- Encourager les initiatives de coopération régionale, de dialogue multipartite et de plaidoyer collectif afin de promouvoir un espace civique ouvert, inclusif, sûr et propice à la consolidation de la démocratie et de l'État de droit en Afrique centrale.

Le REDHAC appelle les États d'Afrique centrale à reconnaître les défenseurs des droits humains comme des partenaires essentiels de la gouvernance démocratique et de la prévention des conflits ; et à assurer leur protection légale, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme, aux Lignes directrices de l'Union africaine sur les libertés d'association et de réunion, ainsi qu'aux résolutions pertinentes de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

BAROMÈTRE DE L'ESPACE CIVIQUE EN AFRIQUE CENTRALE

TENDANCES PAR PAYS – AVRIL-JUIN 2026

CAMEROUN

TENDANCE : DÉTÉRIORATION

- Restrictions de la liberté de réunion
- Intimidations et arrestations de journalistes et militants
- Pressions administratives sur les organisations de la société civile
- Censure et restrictions de l'information

GABON

TENDANCE : AMÉLIORATION

- Ouverture de l'espace politique après la transition
- Dialogue avec la société civile en progression
- Adoption de la loi de protection des défenseurs des droits humains
- Persistance de restrictions ponctuelles à la liberté de réunion

GUINÉE ÉQUATORIALE

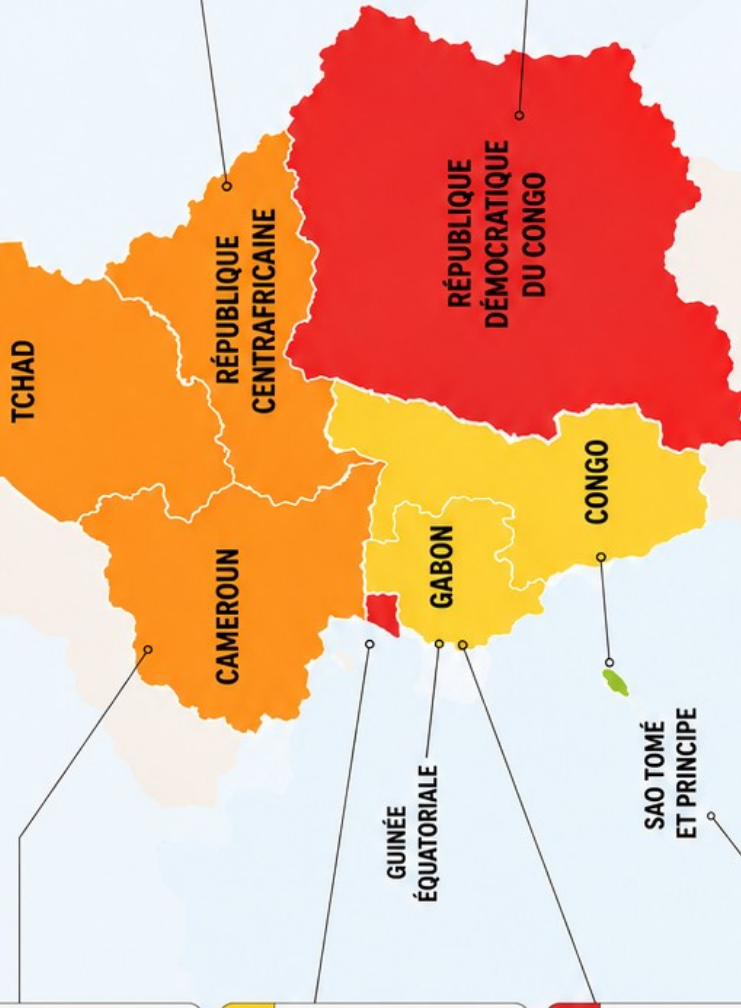
TENDANCE : FERMÉ

- Répression continue des voix critiques
- Arrestations arbitraires et détentions
- Absence de liberté d'expression et de presse
- Société civile sous surveillance et très restreinte

SAO TOMÉ ET PRINCIPE

TENDANCE : OUVERT

- Espace civique globalement ouvert
- Liberté de la presse respectée
- Participation citoyenne active
- Défis liés aux ressources et à la durabilité des OSC



TCHAD

TENDANCE : RÉTRÉCI

- Restrictions de la liberté de réunion
- Intimidations et arrestations de militants
- Contrôle de l'espace numérique et surveillance accrue
- Restrictions à l'accès à l'information

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

TENDANCE : ENTRAVÉ

- Insécurité généralisée limitant l'action des défenseurs
- Menaces, enlèvements et violences contre les DDH
- Restrictions de mouvement et d'association
- Accès limité à l'information

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

TENDANCE : RÉPRIMÉ

- Conflits armés et insécurité persistante (surtout dans l'Est)
- Violences, menaces et assassinats de défenseurs
- Arrestations et détentions arbitraires
- Restrictions de l'accès à l'information et coupures d'internet

CONGO

TENDANCE : RÉTRÉCI

- Restrictions de la liberté de réunion et d'expression
- Pressions et intimidations sur les acteurs de la société civile
- Lois et pratiques limitant l'action des ONG
- Accès à l'information insuffisant

NIVEAUX D'EXPOSITION DE L'ESPACE CIVIQUE (BAROMÈTRE)

OUVERT	RÉTRÉCI	ENTRAVÉ	RÉPRIMÉ	FERMÉ
Espace civique libre et propice à l'engagement citoyen	Espace civique légèrement restreint	Espace civique fortement restreint	Espace civique très restreint, violations systématiques	Espace civique extrêmement répressif ou totalement fermé

PRINCIPALES VIOLATIONS RÉCURRENTES

	Restrictions de la liberté de réunion/manifestation		Arrestations et détentions arbitraires
	Intimidations, menaces et violences		Pressions administratives sur les OSC
	Restrictions à la liberté d'expression et à l'information		Surveillance et contrôle numérique